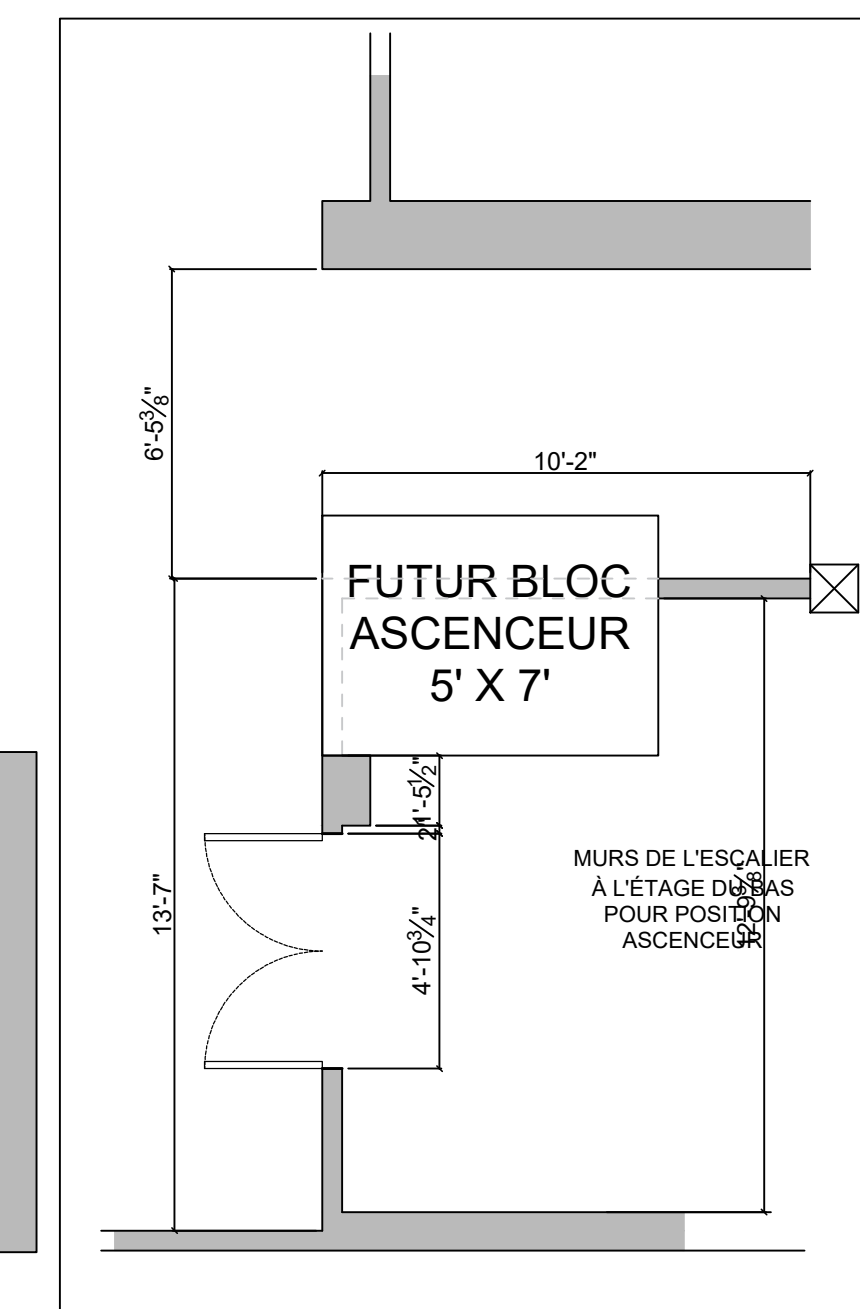
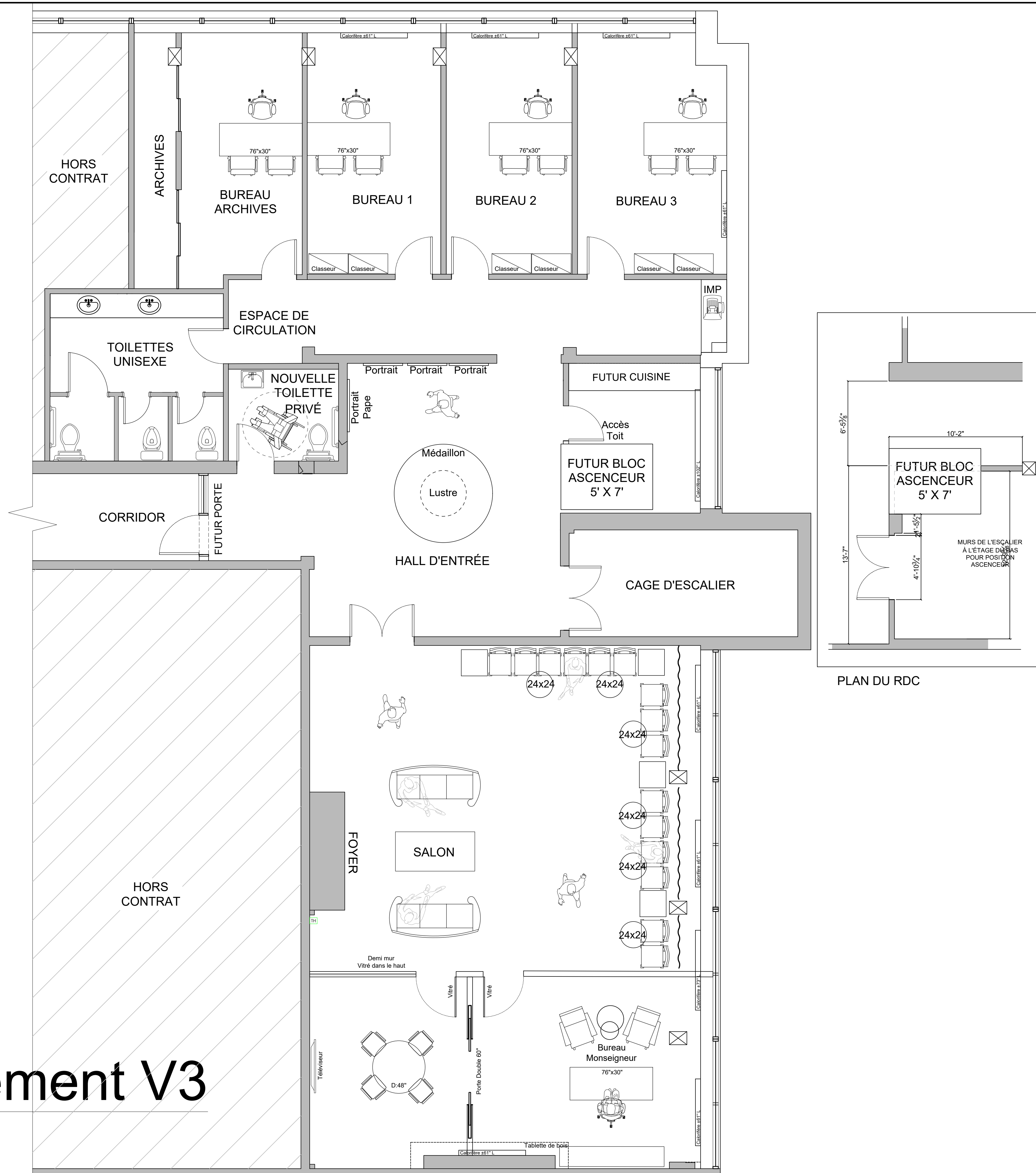


DATE	EMISSION	NO.
2023-11-07	Plan préliminaire V1	#1
2023-11-08	Plan préliminaire V2	#2
2023-11-16	Plan préliminaire V4	#3

L'ENTREPRENEUR SERA RESPONSABLE DE TOUS LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION. TOUTES LES MESURES DEVONT ÊTRE PRISES SUR LE CHANTIER AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX. TOUTES ERREURS, OMISSIONS OU ANOMALIES DEVONT ÊTRE RAPPORTÉES PAR ÉCRIT AU DESIGNER AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX. AUCUNES MESURES NE DEVONT ÊTRE PRISES DIRECTEMENT AU PLAN. CONTACTEZ LE DESIGNER POUR INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE.

LES TRAVAUX DEVONT SE CONFORMER À TOUTES LES LOIS, NORMES MUNICIPALES, PROVINCIALES OU NATIONALES. EN CAS DE CONFLIT ENTRE LES DIFFÉRENTS RÉGLEMENTATIONS, LA PLUS RESTRICTIVE DEVRA ÊTRE CONSIDÉRÉE.

L'ENTREPRENEUR DEVRA AUSSI PRÉVOIR L'OBTENTION DES PERMIS NÉCESSAIRES À LA CONSTRUCTION ET COORDONNER LES FRAIS ENCOURUS AVEC LE CLIENT.



PLAN DU RDC



NOM DU PROJET
Cathédrale Grecque-Melkite Saint-Sauveur
10025 Bd de l'Acadie
MTL, QC
H4N 2S1

NOM DU CLIENT
Joseph Chalhoub/Protech

TITRE DU DESSIN
PLAN D'AMÉNAGEMENT

RESTRICTIONS

DESINÉ PAR: C. Chubey	DATE: 2023/11/02
DESIGN PAR: ATELIER LUX DESIGN	NUMÉRO DE PROJET: # 2023106
VÉRIFIÉ PAR:	ÉCHELLE: 1/4"=1'-0"



FEUILLE NO.

A1
1

Plan d'aménagement V3